

décembre
2009

La propriété intellectuelle : enjeu stratégique pour les entreprises

La propriété intellectuelle recouvre plusieurs domaines dont les brevets et les marques

Elle protège les inventions, les signes désignant les produits et services, les formes et couleurs des produits, les logiciels, les savoir-faire,...

Quels avantages attendre de la protection

De l'invention ou idée innovante au produit final, un long processus a lieu pendant lequel les concurrents peuvent observer et peut-être copier. Il est donc nécessaire d'utiliser des outils juridiques de protection de l'innovation pour éloigner les concurrents de l'innovation recherchée.

Sans titre de propriété industrielle (brevet, marque, dessins & modèles), l'entreprise ne peut se protéger contre la copie que par le secret ou par l'assignation pour concurrence déloyale (mais cela nécessite une faute préjudiciable de la part de celui-ci).

Ainsi dans un univers concurrentiel, la propriété intellectuelle permet non seulement de fournir un produit/service unique mais également de gêner ses concurrents qui voient leurs marges de manœuvre restreintes.

Outre la protection apportée aux produits de l'entreprise, les techniques de licence peuvent permettre d'ouvrir de nouveaux marchés via des partenaires et/ou de générer des revenus complémentaires sous forme de redevance.

Pourquoi et comment protéger ses innovations

Les bonnes questions à se poser avant de commencer la procédure :

Qu'est-ce que je veux protéger ? *une invention, un savoir-faire, un signe de reconnaissance, etc.*

Est-il possible de garder secrète mon invention ? *si-non, seul le brevet peut m'assurer une protection.*

Qui peut être propriétaire du brevet ou de la marque (salarié/employeur) ? *En règle générale ce sont les entreprises qui sont seules titulaires de ces propriétés.*

Où « loger » les brevets et marques pour en permettre la meilleure valorisation de cet actif immatériel ? *Les titres de propriété industrielles peuvent servir de support à une optimisation comptable et ou fiscale. Les revenus des brevets sont imposés, en France, au titre des plus-values à long terme.*

Que décrire, que garder pour soi ? *Le brevet est opposable au tiers donc il détaille ce qu'il protège et est public.*

Qui peut aider à la réflexion et au dépôt des demandes de protection ? *Ces questions sont complexes et reposent aussi bien sur l'environnement de l'entreprise que sur le champ de l'invention ; il est souhaitable de se faire aider d'un professionnel.*

Les grandes étapes de la vie d'un brevet ou d'une marque

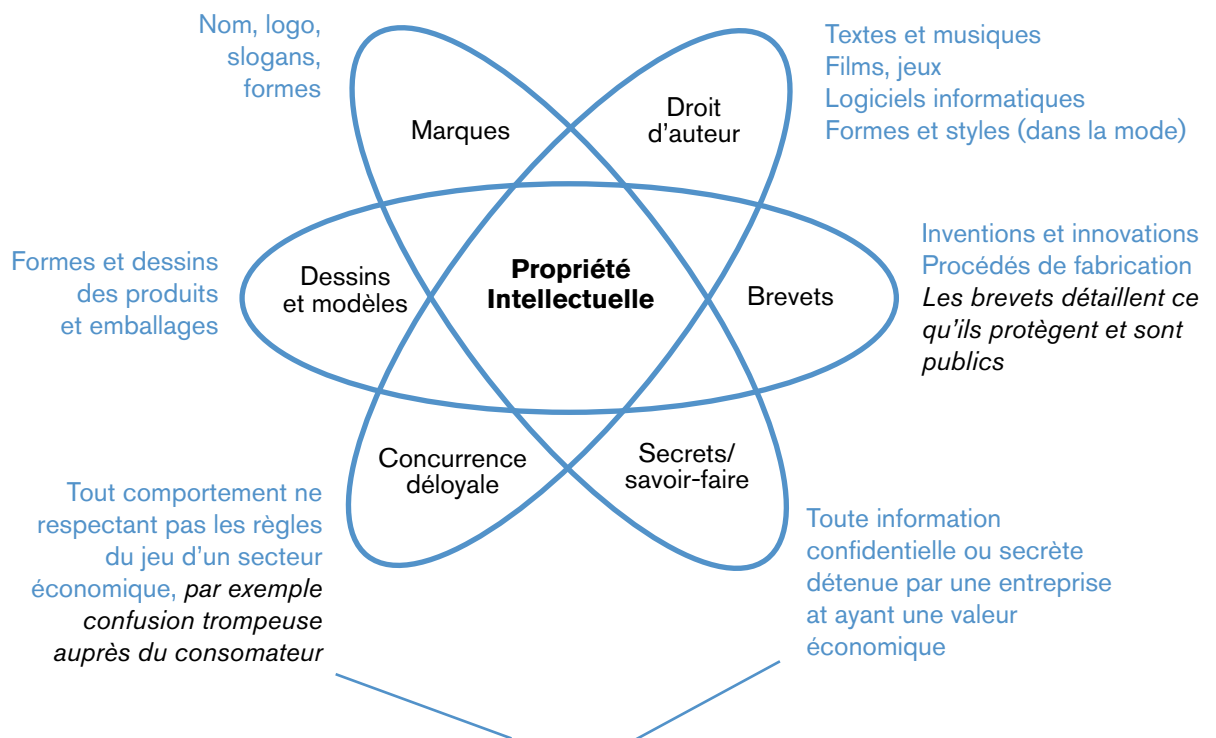
Le brevet protège pendant 20 ans à partir de sa date de dépôt une invention nouvelle, ayant un caractère inventif et susceptible d'application industrielle. Il est important de noter que l'inventeur ne doit pas divulguer librement son invention avant la date de dépôt car sinon le caractère de nouveauté serait perdu.

Une marque peut être renouvelée indéfiniment. Elle doit être distinctive pour remplir son rôle de signallement de l'origine du produit ou du service.

Le brevet et la marque doivent faire l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Les principaux acteurs du droit de la propriété intellectuelle

- Dépôt : les organismes officiels de gestion des titres comme l'INPI en France, l'Office Européen des Brevets (OEB), l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieure (OHMI) qui s'occupe des marques et dessins & modèles communautaires, etc.
- Les Conseils en Propriété Industrielle : profession juridique réglementée qui s'occupe particulièrement d'aider les entreprises à déposer et gérer leurs titres de propriété industrielle et de les conseiller sur tous les aspects liés à la propriété industrielle.
- Les Avocats et en particulier les spécialistes en propriété intellectuelle accompagnent les entreprises dans leurs démarches juridiques liées à la propriété intellectuelle.



Ces deux notions font appel à des systèmes de droit complémentaires à celui de la Propriété Intellectuelle. Elles font appel à la Responsabilité Civile du tierce donc supposent une faute assortie d'un préjudice qu'il convient de prouver : elles ne s'utilisent qu'en absence ou compléments de titres de propriété industrielle.

Pour en savoir plus

Liens vers sites internet : [inpi](#), [adist](#) (centre de doc scientifique et technique)

Les modes d'accès aux juristes spécialisés : [cncpi](#)